



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de mai 2019 sous la présidence de la République d'Indonésie (voir annexe), établi par la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Dian Triansyah **Djani**



Annexe à la lettre datée du 24 octobre 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Indonésie (mai 2019)

Introduction

Sous la présidence de l'Indonésie, en mai 2019, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances publiques, dont 2 débats publics, ainsi que 10 séances de consultations plénières et 4 séances d'information suivies de consultations plénières au titre des « Questions diverses ».

Le Conseil a adopté quatre résolutions et publié une déclaration de la présidence et trois déclarations à la presse. Parmi d'autres réunions importantes organisées sous la présidence de l'Indonésie, il y a eu des débats publics sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (formation et renforcement des capacités) et sur la protection des civils en période de conflit armé.

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, l'Indonésie a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, qui a été adopté par le Conseil à la séance de consultations plénières du 1^{er} mai 2019.

Afrique

Libye

Le Conseil de sécurité a tenu en tout quatre séances sur la Libye, dont deux séances de consultations à huis clos sur la Libye et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et deux réunions publiques d'information sur les questions relatives à la Cour pénale internationale en Libye et la MANUL.

Le 8 mai 2019, le Conseil a entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale.

Le 10 mai, à l'issue de consultations à huis clos sur la Libye, le Conseil a publié des éléments destinés à la presse, dans lesquels il a exprimé sa préoccupation devant l'instabilité qui régnait à Tripoli et l'aggravation de la situation humanitaire, indiqué qu'il soutenait l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ghassan Salamé, et appelé toutes les parties à reprendre les négociations et à respecter le cessez-le-feu.

Le 21 mai, à la séance d'information suivie de consultations sur la MANUL, le Représentant spécial, qui était présent en personne, a rendu compte de l'évolution de la situation en Libye. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye a présenté de son côté un compte rendu des travaux du Comité. La dernière fois où le Représentant spécial a présenté en personne un compte rendu au Conseil, c'était en 2017. Le Représentant spécial a plaidé en faveur de l'unité du Conseil et a engagé les parties au conflit à accorder une pause humanitaire durant le ramadan. Le Représentant spécial et certains membres du Conseil ont mis l'accent sur les violations de l'embargo sur les armes imposé contre la Libye. Les membres du Conseil ont appelé à la cessation des hostilités et à la reprise

du dialogue politique. Ils ont également réaffirmé leur soutien au Représentant spécial et à la MANUL.

Paix et sécurité en Afrique et Groupe de cinq pays du Sahel

Le 16 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur la paix et la sécurité en Afrique pour examiner l'entrée en activité de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). La Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe (S/2019/371). Des exposés ont également été présentés par les personnalités suivantes : le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burkina Faso, Alpha Barry ; le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya ; le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, Ángel Losada Fernández ; le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov.

Les intervenants ont appelé l'attention sur la gravité de la situation sur le plan de la sécurité dans la région, qui était caractérisée par une intensification des activités terroristes et par l'extrémisme, ainsi que sur la détérioration de la situation humanitaire. La situation était aggravée par d'autres facteurs, notamment les déplacements de populations, l'absence de gouvernance, le manque de possibilités pour les jeunes et le crime organisé. Les intervenants ont souligné l'importance que revêtait l'entrée en activité de la Force conjointe du G5 Sahel, notamment de sa composante Police. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burkina Faso a soutenu les efforts faits par le Secrétaire général pour examiner les moyens de renforcer davantage le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe. Les intervenants ont également souligné la nécessité pour les acteurs régionaux et internationaux d'intensifier leurs activités coordonnées dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la bonne gouvernance, du développement et de l'aide humanitaire.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la Force conjointe et ont souligné l'importance d'un financement prévisible et durable. Ils ont également réaffirmé la nécessité de s'attaquer aux problèmes socioéconomiques et aux autres causes profondes de l'extrémisme afin d'instaurer une stabilité régionale à long terme. Après la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité des mesures récentes prises par les États du G5 Sahel pour que la Force conjointe devienne effectivement et pleinement opérationnelle, a salué les donateurs qui se sont mobilisés en faveur de la Force conjointe et a exprimé l'intention de préciser les modalités du soutien qui pourrait être fourni par la MINUSMA à la Force conjointe.

Mali

Le 19 mai, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attaque dirigée contre les véhicules de la MINUSMA à Tombouctou et à Tessalit, qui avait tué un soldat de la paix nigérian et blessé plusieurs Casques bleus. Les membres du Conseil ont souligné que les attaques contre les soldats de la paix étaient inacceptables et ont demandé que ceux qui étaient responsables de ces actes soient amenés à en répondre.

Soudan et Soudan du Sud

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2469 \(2019\)](#) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la Force intérimaire

de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) de six mois, soit jusqu'au 15 novembre 2019. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont fait des déclarations devant le Conseil.

Soudan

Le 21 mai, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné le pillage de l'état-major de secteur (Darfour occidental) de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui s'était produit le 14 mai 2019 à Geneina. Les membres du Conseil ont souligné que les attaques dirigées contre les locaux et le personnel des Nations Unies étaient répréhensibles et inacceptables et ont demandé qu'une enquête soit ouverte rapidement sur ces faits et que la remise des sites de la MINUAD soit effectuée de manière responsable.

Soudan du Sud

Le 30 mai, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté la résolution [2471 \(2019\)](#) dans laquelle il a décidé de reconduire jusqu'au 31 mai 2020 les mesures imposées contre le Soudan du Sud et de proroger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 juin 2020. La résolution a été adoptée par 10 voix contre zéro, avec cinq abstentions. Durant la séance, les membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont exprimé leurs vues sur la prorogation des mesures imposées contre le Soudan du Sud.

Somalie

Le Conseil de sécurité a tenu deux séances sur la Somalie.

Le 22 mai, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et responsable de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Raisedon Zenenga, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Francisco Caetano José Madeira, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller, ont présenté au Conseil des exposés sur la situation dans le pays.

Le Représentant spécial adjoint et responsable de la MANUSOM a rendu compte de l'exécution du mandat de la Mission, de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays et des préparatifs des élections au suffrage universel. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine a rendu compte de la mise en œuvre du plan de transition, de l'application du concept des opérations de l'AMISOM et du rapport du Président de l'Union africaine sur le cinquième examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence a appelé l'attention sur les conséquences humanitaires de la sécheresse qui perdurait, la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et l'accroissement des risques en matière de protection en Somalie.

Les membres du Conseil ont condamné les récentes attaques menées par les Chabab et ont rendu hommage à la MANUSOM, à l'AMISOM et à tous les acteurs qui œuvraient à l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie. Ils ont également encouragé le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à engager un dialogue constructif. Le représentant de la Somalie a indiqué que le Gouvernement fédéral somalien s'était attelé à un programme de réforme ambitieux, qui comprenait la réforme de l'appareil de sécurité. Selon lui, les Chabab demeuraient une menace qui compromettrait les efforts faits par le Gouvernement fédéral pour assurer la

sécurité, mais l'opération de Bariire avait montré que, si les forces somaliennes étaient suffisamment financées, équipées et entraînées, elles étaient capables de remplir leur devoir.

Le 31 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2472 \(2019\)](#), dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de l'AMISOM d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2020. Certains membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils se sont félicités de la prorogation du mandat de l'AMISOM. Le représentant de la Somalie a également fait une déclaration dans laquelle il s'est félicité de l'adoption de la résolution.

République centrafricaine

Le 22 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos sur la République centrafricaine, au titre des questions diverses, à la demande de la Belgique et de la France. Il a entendu la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba, rendre compte de la mission qu'elle avait effectuée dans le pays du 30 avril au 5 mai 2019.

Moyen-Orient

Iraq

Le 21 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur les rapports du Secrétaire général concernant les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MANUI, Jeanine Hennis-Plasschaert. Le Représentant permanent de l'Iraq a fait une déclaration en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

La Représentante spéciale a présenté le rapport du Secrétaire général ([S/2019/365](#)) et a décrit les derniers progrès faits en Iraq, notamment dans la lutte contre le terrorisme, les pénuries d'eau et la corruption qui risquait de compromettre la crédibilité, la capacité d'intervention et l'efficacité du pays.

La Représentante spéciale a présenté un autre rapport du Secrétaire général ([S/2019/352](#)) et a rendu compte des faits récents concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

Les membres du Conseil ont félicité le Gouvernement iraquien de son action de lutte contre le terrorisme et certains ont souligné qu'il importait de donner aux femmes les moyens de participer pleinement aux processus de paix et de réconciliation.

Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2470 \(2019\)](#) dans laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI pour une nouvelle période d'un an.

Liban

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos sur le Liban pour examiner l'évolution de la situation politique et l'application de sa résolution [1559 \(2004\)](#), sur la base du rapport du Secrétaire général ([S/2019/343](#)), qui passait en revue l'application de la résolution depuis la date de publication du précédent rapport, soit le 15 octobre 2018, jusqu'au 8 avril 2019. Il a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo.

Les membres du Conseil ont convenu que le Conseil publierait après la séance des éléments sur le Liban destinés à la presse dans lesquels il réaffirmerait notamment son soutien à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à la sécurité du Liban.

République arabe syrienne

Le Conseil de sécurité a tenu en tout cinq séances sur la République arabe syrienne, dont trois séances de consultations à huis clos et deux réunions publiques d'information.

Le 10 mai, à la demande de la Belgique, du Koweït et de l'Allemagne qui tenaient la plume sur le dossier humanitaire de la République arabe syrienne, le Conseil a examiné la situation humanitaire à Edleb en consultations à huis clos. Il a entendu un exposé de la Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Reena Ghelani.

Le 13 mai, le Conseil a tenu des consultations sur le Comité créé par la résolution [2118 \(2013\)](#) et a entendu un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu.

Le 17 mai, à la demande des pays qui tenaient la plume sur le dossier humanitaire de la République arabe syrienne, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation humanitaire dans le nord-est de la Syrie. Il a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock. Les représentants de la Turquie, de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne ont également fait des déclarations.

Le 28 mai, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation humanitaire et a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence. Le représentant de la République arabe syrienne a également fait une déclaration.

Le 29 mai, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur le dossier politique et a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 22 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, qui a été présidée par la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, Retno Marsudi. Il a entendu des exposés du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, et du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Pierre Krähenbühl.

Le Coordonnateur spécial a décrit les affrontements entre les forces israéliennes et les militants du Hamas et du Jihad islamique palestinien, qui étaient les plus intenses depuis 2014. Il a également indiqué que, bien que Gaza continue d'appeler fortement l'attention, la situation en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, était de plus en plus préoccupante. Il a souligné que les activités d'implantation menées par Israël dans le Territoire palestinien occupé étaient illégales au regard du droit international et demeuraient un obstacle important à la paix et a signalé que les autorités israéliennes avaient démolie ou saisi 40 structures palestiniennes durant la période considérée, ce qui avait contraint 31 personnes au déplacement.

Le Commissaire général de l'UNRWA a indiqué que l'Office avait reçu un soutien remarquable en 2018 et a rappelé que 42 pays et institutions avaient augmenté leurs contributions pour combler le déficit de 446 millions de dollars. Il a signalé que des milliers de jeunes avaient été blessés et des centaines tués depuis mars 2018, dont 14 garçons et filles âgés de 11 à 16 ans qui étaient des élèves des écoles de l'UNRWA. Il a appelé de nouveau au respect du droit international et a condamné le fait de prendre les civils pour cible.

Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par la situation existante. Certains ont réaffirmé que la formule des deux États était la solution la plus viable et que l'UNRWA demeurait un organisme essentiel et devait être soutenu.

La réunion d'information a été suivie de consultations à huis clos.

Yémen

Le 15 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur la situation au Moyen-Orient (Yémen). Des exposés ont été présentés par les personnalités suivantes : l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths ; le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ; la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Henrietta Fore ; le Représentant permanent du Pérou, Gustavo Meza-Cuadra, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#).

L'Envoyé spécial a rendu compte au Conseil des progrès accomplis dans l'application de l'Accord sur Hodeïda, dont un premier redéploiement des forces d'Ansar Allah des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. Il a souligné que ce redéploiement n'était qu'un début et s'est dit convaincu que des mesures concrètes seraient ensuite prises par les parties pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord de Stockholm. Il a engagé les deux parties à s'entendre sur le plan des opérations de la deuxième phase, de manière que le redéploiement des troupes puisse se poursuivre à Hodeïda. Il a indiqué que les parties surveilleraient et vérifieraient les redéploiements et en rendraient compte comme convenu, par l'intermédiaire du Comité de coordination du redéploiement.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a rendu compte de la situation humanitaire en général qui était toujours guettée par le spectre d'une grave insécurité alimentaire, étant donné qu'il y avait encore 10 millions de Yéménites qui tiraient leur survie de l'aide alimentaire d'urgence. Il a signalé une résurgence du choléra qui avait déjà touché 300 000 personnes en 2019, contre 370 000 cas pour toute l'année 2018. Il a également rendu compte des difficultés rencontrées en matière d'intervention et des résultats obtenus. Il a conclu son exposé en soulignant que le financement était le problème le plus immédiat et a prié le Conseil d'inciter les donateurs à verser les contributions qu'ils avaient annoncées à Genève en février 2019.

La Directrice générale de l'UNICEF a appelé l'attention sur les souffrances endurées par les enfants durant le conflit armé, sachant que, depuis que les combats avaient débuté au Yémen il y avait quatre ans, 7 300 enfants avaient été tués ou gravement blessés et 360 000 enfants étaient atteints de malnutrition aiguë sévère. Elle a également informé le Conseil du nombre d'enfants tués par le choléra, du nombre d'enfants recrutés et utilisés comme soldats et du grand nombre d'enfants non scolarisés, ainsi que des activités menées par l'UNICEF au Yémen.

Le Représentant permanent du Pérou a rendu compte au Conseil des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#), en particulier de la

mission qu'il avait effectuée, en sa qualité de Président du Comité, à Amman, Riyad, Mascate et Téhéran du 30 mars au 5 avril 2019. Il a indiqué que la plupart des membres du Comité et deux membres du Groupe d'experts avaient également pris part à la mission, qui était la première de ce type à être effectuée par un président du Comité.

Les membres du Conseil ont pris note des comptes rendus, en particulier pour ce qui est de l'application de l'Accord sur Hodeïda. Ils ont exprimé leur soutien aux travaux de l'Envoyé spécial et ont engagé les parties à appliquer pleinement l'Accord de Stockholm. Ils se sont également dits préoccupés par la situation humanitaire, en particulier l'épidémie de choléra. Le représentant du Yémen a également fait une déclaration.

Immédiatement après la réunion d'information, le Conseil a tenu des consultations à huis clos pour entendre le général de corps d'armée Michael Lollsgaard rendre compte en détail de l'application de l'Accord sur Hodeïda. Une attention particulière a été accordée aux efforts faits par la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda pour continuer à surveiller le redéploiement des troupes et à l'action menée par le général pour inciter les parties à s'entendre sur le concept des opérations de la deuxième phase du redéploiement des troupes de la ville de Hodeïda.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 8 mai, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la Bosnie-Herzégovine. Il a entendu un exposé du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko. Le Haut-Représentant a rendu compte des derniers faits survenus sur le terrain, des provocations qui perduraient entre les parties et de la nécessité pour les autorités de la Bosnie-Herzégovine de respecter l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Il a aussi engagé instamment la Bosnie-Herzégovine à respecter l'Accord de Dayton et à organiser des élections à Mostar.

Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés de constater que la constitution d'un gouvernement d'État progressait très lentement, que l'état de droit s'érodait et que les provocations perduraient entre les parties.

Chypre

Le 2 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos sur la question de Chypre et a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča. Celui-ci a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2019/322) et a indiqué que les deux parties n'étaient pas encore parvenues à s'entendre sur un cadre de référence qui servirait de point de départ à des négociations constructives axées sur les résultats.

Après la séance, le Conseil a publié des éléments destinés à la presse, dans lesquels il a souligné la nécessité urgente de parvenir à un règlement et a exhorté notamment les parties à s'entendre sur un cadre de référence qui servirait de base à des négociations constructives axées sur les résultats.

Lettre du Représentant permanent de la Fédération de Russie (S/2014/264)

Le 20 mai, un membre du Conseil de sécurité a demandé la tenue d'une séance sur la loi ukrainienne sur les langues. Lors d'un vote de procédure sur l'ordre du jour demandé par certains membres, la proposition n'a pas obtenu les neuf voix nécessaires.

Amérique latine

Venezuela (République bolivarienne du)

À la demande de certains de ses membres, le 14 mai, le Conseil de sécurité a tenu, au titre des questions diverses, des consultations au cours desquelles il a examiné la situation en République bolivarienne du Venezuela.

Questions thématiques et autres questions

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : formation et renforcement des capacités

Le 7 mai, le Conseil a tenu un débat ministériel public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, débat dont le thème était intitulé « Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix ». La séance a été présidée par la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

Le Secrétaire général a fait des observations préliminaires dans lesquelles il a souligné combien la formation était importante pour préparer les soldats de paix aux tâches essentielles et pour améliorer leur efficacité dans un environnement de plus en plus complexe et hostile. Il a également indiqué qu'un cadre d'évaluation au regard des normes de performance et de formation à l'encadrement avait été mis en place.

Le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le général de corps d'armée Elias Rodrigues Martins Filho, et le Directeur du Secrétariat international de Challenges Forum, Björn Holmberg, ont présenté des exposés. Ils ont souligné de nouveau qu'il importait de former le personnel de chaque mission et de mettre à profit les bonnes pratiques en matière de sûreté, de sécurité et de performance. Le Directeur du Secrétariat international de Challenges Forum a également mis l'accent sur la nécessité d'encourager les pays fournisseurs de contingents à déployer davantage de femmes.

Au cours du débat public qui a suivi, plus de 60 représentants d'États Membres ont fait des déclarations. Ils ont appelé l'attention sur plusieurs questions, notamment la réduction des budgets de maintien de la paix qui nuisait à l'efficacité des opérations, les nouvelles menaces comme l'emploi d'engins explosifs improvisés et les attaques dirigées contre les soldats de la paix, ainsi que la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Par ailleurs, le Conseil a adopté une déclaration de son président sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (S/PRST/2019/4). Dans la déclaration, le Conseil s'est félicité des efforts faits par le Secrétaire général, dans le cadre de son initiative intitulée « Action pour le maintien de la paix » et a reconnu la valeur ajoutée que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies apportait en matière de formation et de renforcement des capacités.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 23 mai, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils en période de conflit armé, sur la base du rapport du Secrétaire général relatif à cette question (S/2019/373).

En tout 82 représentants d'États Membres, y compris au niveau ministériel, et de cinq organisations internationales et régionales ont fait des déclarations au cours du débat. Des exposés ont été présentés par le Secrétaire général, le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Peter Maurer, et le Directeur exécutif de l'organisation Center for Civilians in Conflict, Federico Borello.

Le Secrétaire général a présenté son rapport sur la protection des civils en période de conflit armé et a signalé les progrès concrets accomplis à cet égard au cours des 20 dernières années, notamment la mise en place d'un cadre normatif renforcé et l'instauration d'une culture de protection au sein du système des Nations Unies. Il a toutefois souligné que la situation actuelle en matière de protection des civils était analogue à celle d'il y avait 20 ans.

De son côté, le Président du CICR a souligné que l'action humanitaire s'adaptait à l'évolution des besoins des populations. Le Directeur exécutif du Secrétariat international de l'organisation Center for Civilians in Conflict a encouragé, quant à lui, tous les États Membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques nationales de protection des civils, en s'appuyant sur les progrès réalisés à cet égard dans de nombreux pays dans différentes régions.

Les États Membres ont exprimé leurs vues sur les grandes priorités et les mesures concrètes qui pourraient être prises pour faire avancer le débat sur la protection des civils en période de conflit armé. Ils ont souligné qu'il importait d'améliorer l'application du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de faire en sorte que les auteurs de violations de ces droits aient à répondre de leurs actes. Le Conseil a donc été instamment prié de mobiliser l'appui politique nécessaire pour faire appliquer effectivement ses résolutions.

Certains États Membres ont appelé l'attention sur d'autres grandes priorités, notamment la coopération avec les populations locales concernées, la nécessité d'amener les responsables de violations à répondre de leurs actes, le mandat de protection des civils des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la protection des personnes en situation vulnérable et l'élaboration et l'application de cadres directifs nationaux sur la protection des civils.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le 30 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations pour examiner le rapport trimestriel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Le Président a rendu compte au Conseil des activités menées par le Comité pendant la période du 25 février au 30 mai 2019.

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 2253 (2015) et Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004)

Le 20 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion conjointe des trois comités suivants : Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 2253 (2015), Comité créé par la résolution 1373 (2001) et Comité créé par la résolution 1540 (2004). Il a examiné la coopération entre les trois comités dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la prolifération des

armes de destruction massive à des acteurs non étatiques. Il a entendu des exposés présentés par le Représentant permanent de l'Indonésie, en sa qualité de Président du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 2253 (2015) et de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), et par le Représentant permanent du Pérou, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001).

Au nom des présidents des trois comités, le Représentant permanent de l'Indonésie a indiqué que les comités et leurs groupes d'experts partageaient les mêmes vues quant à la gravité de la menace que représentait le terrorisme et des problèmes que posaient les terroristes et leurs organisations. Les comités continueraient donc à sensibiliser les États Membres à l'obligation qui leur incombait d'appliquer effectivement les résolutions pertinentes du Conseil, à effectuer des missions conjointes et à tenir des réunions conjointes. Ils continueraient également à renforcer leur coopération et leur coordination, dans la mesure nécessaire et autant que possible, avec le soutien de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Équipe de surveillance et du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004).

Le Représentant permanent de l'Indonésie a également mis l'accent sur la complémentarité entre les trois comités, tout en réaffirmant que la priorité du Comité créé par la résolution 1540 (2004) était la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des éléments connexes aux acteurs non étatiques. Il a également appelé l'attention sur la mise en commun de l'information et la coordination des missions dans les pays entre les trois comités, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Tout en se félicitant de l'important travail accompli par le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 2253 (2015) pour se tenir au courant de l'évolution de la menace et s'y adapter, les membres du Conseil ont constaté avec préoccupation que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) était en train d'évoluer et de devenir un réseau clandestin en dépit du fait qu'il avait perdu du terrain. Certains membres du Conseil se sont également dits préoccupés par les nouvelles menaces posées par les combattants terroristes étrangers qui rentraient dans leurs pays d'origine ou qui se réinstallaient ailleurs. Les membres du Conseil ont souligné que les trois comités devraient continuer de travailler ensemble pour atteindre les objectifs qui leur avaient été fixés.

Séance récapitulative informelle

Le 31 mai, le Président du Conseil de sécurité a tenu une séance récapitulative informelle de style Tolède. Les Représentants permanents de la Guinée équatoriale, de l'Indonésie, du Koweït, du Pérou et de la Pologne ont fait des exposés sur les activités menées par le Conseil sous la présidence de l'Indonésie en mai.

Plus de 50 pays ont assisté à la présentation des exposés. Durant le débat interactif qui a suivi, les représentants de pays ont souligné plusieurs questions importantes examinées en mai, notamment les débats publics sur les opérations de paix et la protection des civils, ainsi que la situation en Libye. Les représentants se sont également félicités de la contribution des membres non permanents aux délibérations du Conseil.